

Chargeant Monsieur Christian SOSSOUHOUNTO, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement de l'intérim de Monsieur Fulbert AMOUSSOUGA GERO, Ministre à la Présidence de la République chargé de la Coordination des Politiques de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Objectifs de Développement Durable pour compter du 05 au 12 décembre 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement;
- Vu le décret n°2013-501 du 05 décembre 2013 chargeant Monsieur François Adébayo ABIOLA, Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'intérim du Président de la République pour la France à partir du jeudi 05 décembre 2013.

DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du jeudi 05 au jeudi 12 décembre 2013, Monsieur **Christian SOSSOUHOUNTO**, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement, est chargé d'assurer l'intérim de Monsieur **Fulbert AMOUSSOUGA GERO**, Ministre chargé de la Coordination des Politiques de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Objectifs de Développement Durable.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2013

Pour Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent et P.O.

Monsieur François Adébayo ABIOLA,
Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Chef de l'Etat,


François Adébayo ABIOLA